

**RAPPORT
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL**

**SUR SA GESTION
AU COURS
DE L'EXERCICE 2016**

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous présenter, conformément aux dispositions légales en la matière, notre rapport sur la gestion de l'année écoulée et soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2016.

INTRODUCTION

Le rapport de gestion a pour but de renseigner le Conseil communal, en toute objectivité et de manière succincte, sur les activités de l'administration communale. Il résume les faits particuliers de l'année concernée sans mentionner les intentions de la Municipalité pour les exercices à venir, ni les projets à l'étude ou en cours.

CONSEIL GENERAL (jusqu'au 30.06.2016)
CONSEIL COMMUNAL (dès le 01.07.2016)

La composition du Bureau du Conseil est la suivante au 31 décembre [2016](#):

Présidente	Madame	DAPPLES DÜNNER	Antoinette
1 ^{ère} Vice-Présidente	Madame	NICATY	Sandie
Scrutatrices	Madame Madame	FAVROD STETTLER	Sandra Laurence
Scrutatrice suppléante Scrutateur suppléant	Madame Monsieur	FAVROD SALAZAR	Lysiane Francisco
Secrétaire	Madame	BERNARD	Esther

**Liste des membres du CONSEIL GÉNÉRAL AU
30 JUIN ~~2014~~2016**

M.	AUBERSON	Etienne	M.	MEIER	Thomas
M.	BARMETTLER	Ferdinand	Mme	MERCIER	Isabelle
M.	BERNARD	Daniel	M.	MOOSER	Roland
Mme	BERNARD	Esther	Mme	NICATY	Sandie
M.	BISELX	Marcel	Mme	NIETO	Catherine
M.	BORLOZ	Jean-Claude	M.	NIETO	Julio
Mme	BRÖNNIMANN	Gabrielle	Mme	PERNET	Annette
M.	BRÖNNIMANN	Laurent	M.	PERNET	Gérard Etienne
Mme	CANDOLFI	Yolande	M.	PERNET	Jean
M.	CARREL	Christophe	M.	PRAZ	Yan Frédéric
M.	CHATELAN	Nicolas	M.	RIES	Willi
M.	COSTANTINO	Giuseppe	M.	ROSSIER	Jean-Luc
Mme	DÄNZER	Dominique	M.	SALAZAR	Francisco
M.	DÄNZER	Robert	Mme	SAUGY	Geneviève
Mme	DÄNZER	Joëlle	M.	STETTLER	Claude-Alain
Mme	DAPPLES DÜNNER	Antoinette	Mme	STETTLER	Laurence
M.	DUMONT	Alain	M.	STETTLER	Robert
Mme	FAVROD	Lysiane	M.	TERRETTAZ	Jean-Luc
Mme	FAVROD	Sandra	M.	WITWER	Philippe
M.	GIRARDIN	Pierre André	M.	ZOLLER	Alain
M.	GRANGIER	Derek			
Mme	HEINIGER	Roberta		Total	42 membres

Commissions du CONSEIL GENERAL

JUSQU'AU 30 JUIN 2016

COMMISSION DES FINANCES ET DE GESTION	M.	CARREL	Christophe
	M.	DUMONT	Alain
	Mme	FAVROD	Lysiane
	M.	GIRARDIN	Pierre-André
	M.	WITWER	Philippe
	M.	STETTLER	Claude-Alain

COMMISSION D'URBANISME	M.	PRAZ	Yan Frédéric
	M.	RIES	Willi
	M.	ROSSIER	Jean-Luc
	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
	M.	STETTLER	Claude-Alain

MEMBRES du CONSEIL COMMUNAL AU

31 DECEMBRE 2016

Mme	AUBERSON	Muriel	M.	GRANGIER	Derek
M.	BARMETTLER	Ferdinand	Mme	GUTKNECHT	Fabienne
M.	BERNARD	Daniel	M.	HAYOZ	Manuel
Mme	BERNARD	Esther	M.	LÖCHEL FAVROD	Franck
M.	BISELX	Marcel	M.	MEIER	Thomas
Mme	BRÖNNIMANN	Gabrielle	Mme	NICATY	Sandie
M.	BRÖNNIMANN	Laurent	Mme	NIETO	Catherine
M.	CARREL	Christophe	M.	NIETO	Julio
Mme	CARREL	Sylvie	M.	PERNET	Gérard Etienne
M.	CHATELAN	Nicolas	M.	PRAZ	Yan Frédéric
Mme	DÄNZER	Dominique	M.	RIES	Willi
Mme	DÄNZER	Joëlle	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
Mme	DAPPLES DÜNNER	Antoinette	M.	STETTLER	Claude-Alain
M.	DE FIGUEIREDO	Dario	Mme	STETTLER	Laurence
Mme	DUFAUX	Sonia	Mme	TROLLUX	Annelyse
M.	DUMONT	Alain	M.	TROLLUX	Guillaume
Mme	FAVROD	Lysiane	Mme	TROLLUX DA CAMPO	Gaëlle
Mme	FAVROD	Sandra			
				Total	35 membres

Commissions du CONSEIL COMMUNAL AU

31 DECEMBRE 2016

COMMISSION DES FINANCES ET DE GESTION	M.	BERNARD	Daniel
	M.	BRÖNNIMANN	Laurent
	M.	CARREL	Christophe
	M.	DUMONT	Alain
	Mme	FAVROD	Lysiane
	M.	PERNET	Gérard Etienne

COMMISSION D'URBANISME	M.	CHATELAN	Nicolas
	M.	PRAZ	Yan Frédéric
	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
	M.	STETTLER	Claude-Alain
	M.	TROLLUX	Annelise

**Décisions essentielles prises par le CONSEIL
GENERAL au cours de ses
02 dernières séances tenues en 2016**

VENDREDI 27 MAI 2016

- Adoption du rapport de gestion et comptes 2015.
- Adoption du préavis N°01-2016, du 17 mai 2016, relatif au règlement communal sur la distribution de l'eau. Et de ses amendements requis par la Municipalité
- Mme la Présidente prend officiellement congé de M. Marcel TURRIAN qui a pris la décision de ne pas renouveler son mandat de conseiller municipal, après plus de 14 ans d'engagement.

VENDREDI 10 JUIN 2016

SEANCE D'ASSERMENTATION DES AUTORITES COMMUNALES

- Sous la présidence de Mme la Préfète Patricia Dominique Lachat, il a été procédé à l'assermentation des Conseillers communaux, des membres de la Municipalité, ainsi qu'à la nomination de la Présidente et de la Secrétaire du Conseil communal. Mme Antoinette Dapples Dünner a été réélue comme Présidente du Conseil et Mme Sandie NICATY a été nommée à l'unanimité de au poste de 1^{ère} Vice-présidente du Conseil communal
- Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER sont élues tacitement scrutatrices du bureau du Conseil communal.
- Mme Lysiane FAVROD et M. Francisco SALAZAR sont élus tacitement scrutatrice-suppléante et scrutateur-suppléant du bureau du Conseil communal.
- Nomination à l'unanimité des Commissions permanentes suivantes :
COFIGE : Mme Lysiane FAVROD, MM. Christophe CARREL, Alain DUMONT, Laurent BRÖNNIMANN, Daniel BERNARD et M. Gérard-Etienne PERNET, suppléant.
Comm. Urbanisme : Mme Annelise TROLLUX, MM. Nicolas CHATELAN, Yan Frédéric PRAZ, Francisco SALAZAR, Claude-Alain STETTLER,.
- Nomination à l'unanimité des membres du conseil intercommunal d'**EPUDEHL** : Laurent BRÖNNIMAN, Christophe CARREL, Claude-Alain STETTLER.
- M. Daniel BERNARD est élu membre de l'Assemblée générale du GFA, à l'unanimité.
- M. Manuel HAYOZ est élu membre du Conseil d'établissement primaire et secondaire de Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche, à l'unanimité.

**Décisions essentielles prises par le CONSEIL
COMMUNAL au cours de ses
02 séances tenues en 2016**

JEUDI 13 OCTOBRE 2016

- Assermentation de M. Ferdinand BARMETTLER, qui était excusé pour la séance d'assermentation des autorités communales en date du 10 juin 2016.
- Mme Fabienne GUTKNECHT est élue comme déléguée au sein du Conseil intercommunal d'EPUDEHL.
- Adoption du préavis N°02-2016, du 05 septembre 2016, relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021. Un seul document règle en détail tous les cas de figure pour lesquels la compétence de la Municipalité est engagée.
- Adoption du préavis N° 03-2016, du 12 septembre 2016, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017. Les comptes 2015 ont bouclé avec un excédent de revenus de fr. 22'290.06, comprenant des amortissements pour un montant de fr. 570'279.27 (en 2014 : fr. 1'074'564.51) et une attribution au fonds de réserves de fr. 715'057.45, alors qu'un budget déficitaire de fr. 36'157.- avait été présenté. L'endettement total par habitant est de fr. 6'484.- (en 2014 : fr. 6'834.-) soit au-dessus de la moyenne des communes vaudoises (env. fr. 5'439.- par habitant, Lausanne non compris)
- Adoption du préavis N° 04-2016, du 12 septembre 2016, relatif au règlement de police, permettant d'avoir un règlement aux normes actuelles et reléguant définitivement notre ancien règlement datant de 1969 !
- Il est décidé qu'à l'avenir, des commissions ad hoc, de trois membres, seront nommées par le Bureau afin de se prononcer sur le fond des préavis présentés devant le Conseil, en lieu et place de la Commission des Finances et de Gestion.

JEUDI 09 DECEMBRE 2016

- Adoption du préavis N°05-2016, du 14 novembre 2016, relatif à la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnements (législature 2016-2021).
- Adoption du préavis N° 06-2016, du 14 novembre 2016, relatif au budget de fonctionnement 2017 d'un montant total de Fr. 1'350'000.-. Le préavis est accepté à l'unanimité, il n'y a pas d'avis contraire mais une abstention.
- Nomination d'une commission pour l'étude du « règlement du personnel » : Mme Sandie NICATY, MM. Thomas MEYER et Manuel HAYOZ sont élus.
- Nomination d'une commission pour l'étude d'un règlement sur la distribution des eaux usées : MM. Christophe CARREL, Gérard-Etienne PERNET et Guillaume TROLLUX sont élus.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 FEVRIER 2016

1. Initiative populaire « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage »

acceptée à 53.33 % à Noville (CH : rejetée à 50.8%)

2. Initiative populaire « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) ».

refusée à 58.44 % à Noville (CH : rejetée à 58.9%)

3. Initiative populaire « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »

refusée à 63.83 % à Noville (CH : rejetée à 59.9%)

4. Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard)

acceptée à 53.66 % à Noville (Confédération : acceptée à 59.9%)

Le taux de participation à Noville était proche de 66 % (CH : 63%)

VOTATION CANTONALE DU 20 MARS 2016

Loi du 29 septembre 2015 modifiant celle du 04 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux.

acceptée à 92.57 % (VD : 87%)

Le taux de participation à Noville était proche de 25 % (VD : 35%)

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 05 JUIN 2016

1. Initiative populaire « En faveur du service public

refusée à 75.68 % (CH : rejetée à 67.6%)

2. Initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel

refusée à 82.58 % (CH : rejetée à 76.9%)

3. Initiative populaire « Pour un financement équitable des transports »

refusée à 72.97 % (CH : rejetée à 67.6%)

4. Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

acceptée à 86.49 % (CH : accepté eà 62%)

5. Modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

acceptée à 64.71 % (CH : acceptée à 66.8%)

Le taux de participation était proche de 45 % (CH : 47%)

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 25 SEPTEMBRE 2016

1. Initiative populaire « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)

refusée à 70.21 % (CH : rejetée à 63.6%)

2. Initiative populaire « AVSplus : pour une AVS forte

refusée à 51.24 % (CH : rejetée à 59.4%)

3. Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

acceptée à 74.06 % (CH : acceptée à 65.5%)

Le taux de participation était proche de 40 % (CH : 43%)

VOTATION FÉDÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2016

1. Initiative populaire « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire)

accepté à 51.01 % (CH : refusée à 54.2%)

Le taux de participation était proche de 40 % (CH : 45.38%)

ADMINISTRATION ET PERSONNEL COMMUNAL

La Municipalité se doit de relever avec satisfaction l'importance ainsi que la bienfaisance de tous les travaux entrepris ou encore en cours d'exécution. Les procédures administratives deviennent toujours plus lourdes et compliquées. De nombreux quérulents se manifestent souvent avec véhémence et recourent de suite à des services juridiques ou des avocats. De plus, la volonté centralisatrice de l'État, ainsi que les contraintes qu'exercent certains services pléthoriques développant des thérapies d'occupation, ne simplifient aucunement la tâche des administrations communales.

Aussi, voulons-nous être reconnaissants envers nos collaborateurs du front pour leur disponibilité et leur efficacité que tous les concitoyens sauront apprécier à leur juste valeur.

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a tenu 31 séances, fixées le mardi soir jusqu'au 30 juin 2016 et désormais le lundi soir dès le début de cette législature. Ses membres ont assisté à de nombreuses conférences, réunions, manifestations, séances d'information et de travail, entretiens, réunions ou visites de chantiers, réunions intercommunales et intercantionales, assemblées générales, comité de pilotage, comités directeurs, conseils d'établissements, entrevues avec diverses commissions, etc.

COLLABORATION RÉGIONALE

Primordiales, les collaborations régionales et intercommunales concernant différentes problématiques toujours plus nombreuses et complexes se posant aux autorités, se pratiquent dans d'excellentes conditions. Lesdites coopérations interviennent notamment dans les domaines suivants : gendarmerie, Syndicat des Fourches, instruction publique (Commission consultative des Ecoles), protection civile (ORPCi Office Régional de Protection Civile), aménagement du territoire, AigleRégion et Chablais Région, projets Agglo Rivelac, lignes directrices URB 8, ECF du Haut-Lac, COPIL delta de la 3^{ème} Correction du Rhône, syndicat de la H144, EPUDEHL, SIGE, gestion et tri des déchets (SATOM), déchets organiques (SATOM), ASANTE SANA, SDIS du Haut-Lac, Commissions consultatives pour le suivi des mesures écologiques, Groupement Forestier des Agittes, ainsi que de nombreuses représentations aux manifestations associatives, culturelles et sportives etc.

RELATIONS AVEC LA PRÉFECTURE ET LES DIFFÉRENTS SERVICES ADMINIS- TRATIFS DU DISTRICT ET DU CANTON

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'Etat est exercé par Mme la Préfète depuis le 1^{er} septembre. L'inspection, opérée par Mme Patricia Dominique Lachat, s'est déroulée le jeudi 24 novembre 2016.

Nous tenons particulièrement à remercier Mme la Préfète, ses collaboratrices, MM. les Chefs de Service des différents Départements, MM. les préposés aux diverses instances cantonales, M. le Voyer, M. l'Inspecteur forestier, M. le Chef de secteur des lacs et cours d'eau, les gardiens de la faune, de la chasse et de la pêche, la Gendarmerie, ainsi que tout le personnel rattaché à ces services pour leur constante et précieuse collaboration.

PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire municipale	VUILLEMIN Laurence
Assistante à la Secrétaire municipale	COSSETTO FANKHAUSER Virginie
Boursier communal	CAPT Pierre-André
Préposée à l'Office de la population	TORRENTÉ Marcelle
Chef de la Voirie	JORDAN Didier
Employé de la Voirie	COSTANTINO Patrick
Employé de la Voirie	MAI Daniel
Employé de la Voirie	WYSS Daniel
Garde-Ports	SAUGY Yael
Garde-Police	VANNAY André
Concierge du Collège	PIOTUCH Alain

ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS

Au 31 décembre 2016, le registre civique comprenait :

sur les plans :	Suisse				Étrangers				Total
Fédéral et cantonal	F	297	H	288					585
Communal	F	297	H	288	F	64	H	69	718

RÉCEPTION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AVS

La traditionnelle réception des Aînés, organisée par l'épouse du Syndic, Mme Françoise Karlen, s'est déroulée le jeudi 10 novembre 2016 au Battoir. Nos 47 hôtes (uniquement les aînés) d'un soir (sur 140 invités) ont pu apprécier un délicieux repas, dans un décor magnifique, en compagnie des municipaux et d'une partie du personnel communal. En outre, nous tenons encore à remercier les bénévoles qui participent à la réussite de cette réception, notamment pour le service .

FINANCES

Le budget de l'année 2016 adopté par le CG prévoyait :

• RECETTES	Fr.	4'673'588.00
• DÉPENSES	Fr.	4'754'920.00
• EXCEDENT DE CHARGE DE L'EXERCICE	Fr.	81'332.00

Les comptes bouclés au 31 décembre 2016
s'établissent comme suit :

□ RECETTES	Fr.	5'251'380.02
□ DÉPENSES	Fr.	5'245'944.41
□ BENEFICE DE L'EXERCICE	Fr.	5'435.61

Ci-dessous : RÉSULTATS 2014- 2015

	2014	2015
▶ RECETTES	5'952'560.99	5'263'563.57
▶ DÉPENSES	5'927'138.45	5'241'273.51

Les résultats de l'année 2016 nous permettent d'effectuer les amortissements suivants :

AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES

➔ Terrains	Compte 31.331	27'730.90	Amortissement Fr. 550'000.00
➔ Urbanisme	Compte 42.331	20'000.00	
➔ Routes	Compte 43.331	120'269.10	
➔ Routes - Les Fourches	Compte 43.331.10	81'000.00	
➔ Épuration	Compte 46.331	76'600.00	
➔ Épuration - Les Fourches	Compte 46.331.1	50'000.00	
➔ Grand Canal	Compte 47.331.30	10'000.00	
➔ Eaux	Compte 81.331	76'400.00	
➔ Eaux les Fourches	Compte 81.331.10	52'000.00	
➔ Serv. électrique "Fourches"	Compte 82.331.10	40'000.00	

FONDS DE RESERVE

➤ Facture sociale et péréquation intercommunale	Compte 72'380.90.00	150'000.00
AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE		
➤ Routes (village)	Compte 43.332	260'000.00

NOVILLE EN CHIFFRES

OBJET	2016	2015	2014	2013	2012	
HABITANTS total CH et étrangers	1'058	1'031	966	920	792	
ENFANTS de moins 16 ans CH-E	215	216	189	182	155	
ÉTRANGERS	269	275	235	222	157	
ÉLECTEURS	Suisses	608	585	579	543	465
	Étrangers	116	133	91	98	50
INDUSTRIES inscrites au RC	75	72	39	31	34	
ENTREPRISES non inscrites au Registre du Commerce, agriculture, etc.	24	26	29	77	71	
POMPIERS						
OFFICIERS	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	20	1	
Ss-OFF. SUP. quartier-maître					0	
SOUS-OFFICIERS					4	
SAPEURS					16	
COMPTES (en mio)						
RECETTES	5.263	5.256	5.952	4.771	4.354	
DÉPENSES	5.241	5.240	5.927	4.784	4.313	
DÉCHETS TRANSPORTÉS à LA SATOM (en tonnes) :	312.81	293.00	275.00	357.51	313.54	
➤ Ordures ménagères	214.24	210	203.00	278.96	250.52	
➤ Déchets encombrants, bois, etc.	90.22	83	72.00	78.55	63.04	
SA COMPOST RIVIERA- CHABLAIS & SATOM(en tonnes)	103.09	109.69	123.00	75.1	144.01	
➤ Déchets verts (ligneux, branches) propres	97.42	99.00	100.00	75.1	63.04	
➤ Méthanisables			1.00	1.0	80.97	
➤ Souches d'arbres > 30 cm			22	22		
➤ Déchets verts souillés	5.67	2.85				
➤ Bois usagés sans problème		7.74				

EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

RÉPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL PAR DICASTÈRE

No Dicastères	DÉSIGNATION	2012	2013	2014	2015	2016
11.301	Administration	59	135	164	251	353
16.301	Tourisme	167.5	195	676.5	140	226
31.301	Terrains; Fossés	809	877	810.5	806.5	875
32.3011	Forêts	45	111.5	211	10	58.5
33.301	Vignes	50.5	50	32	53	34
35.301	Bâtiments	513	495	623.5	**1'130.5	**1'126.50
42	Urbanisme			9	0	0
43.301	Routes	1'620	2'271	1'432.5	1'642.5	1'367
44.301	Parcs, place de sports, cimetière	901	693.5	567.5	796	774.50
45.301	Gestion Déchets	531	796.5	768.5	838	1'084
46.301	Épuration	35	13	2	3	12
47.301	Cours d'eau, Rives	396	424	530.5	357.5	381
58.301	Temple, Cultes	44	133	13	110	74.50
60.301	Police (signalisation)	138	174.5	138.5	120.5	212.50
65.301	SDIS	42	94.5	31	26.5	37.50
66.301	Protection civile	0	1	2	40	0
81.301	Service des eaux	243.5	196.5	196.5	225	609.50
82	Service électrique			3	0	82
?	Véhicules					44
total		5'617	6'679	6'211.5	6'587	7'351.50

**Bâtiments :

Cptes n°351 : Le Collège = 17 / 352 : Le Battoir = 222.50 / 353 : Eglise = 30.50 / 354 : Le Cotterd = 788.50 / 355 : Cimetière (morgue) = 9 / 3561 : Local service du feu (Crebelley) = 19 / 3562 : Dépôt Crebelley (char à bétail) = 4 / 3563 : Couvert fontaine (Crebelley) = 4 / 3564 : Refuge Râpes des Tannes (Crebelley) = 19 / 357 : Cabanon garde-port en Chau Rossat = 13

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DOSSIER H 144

Tous les aménagements naturels extérieurs ont été terminés, répertoriés et photographiés pour la composition d'une plaquette. Ainsi sont apparus des fossés, des tunnels à faune, des étangs et autres biotopes humides pour favoriser des colonisations d'espèces animales et flores diverses. Ces travaux relevant avant tout de la biodiversité ont été intégralement pris en charge dans les coûts de la H144. Au niveau des remaniements parcellaires, il s'agit encore de régler quelques appointements et conventions avec divers services de l'Etat (améliorations foncières, agriculture, routes et mobilité, etc).

La toute dernière étape, évoquée dans l'enquête publique, consiste encore à finaliser les traversées de localité par la mise en place de mesures censées ralentir puis dissuader les habitués d'un trafic de transit surnuméraire et très désagréable pour les habitants du bourg.

PLANS PARTIELS D'AFFECTATION

SAF DES FOURCHES

Pour le SAF des Fourches, l'année écoulée a vu aboutir quelques projets supplémentaires, notamment une nouvelle station-service avec shop et bistrot ainsi qu'une station de lavage. Le giratoire de l'Eau-Froide a pu être réalisé, de même que la nouvelle route des Saviez.). Toutefois, l'effort principal aura été porté sur la réalisation du Pont sur l'Eau-Froide qui n'attend plus que d'être raccordé au réseau routier pour effectuer la jonction avec la route des Remparts. C'est effectivement le nouvel axe de liaison des VMCV pour relier la gare de Villeneuve à l'Hôpital Riviera Chablais (HRC). A titre indicatif, les lignes TPC et CarPostal continueront de circuler sur la RC 780 par la route du Lac.

Dans le nouveau quartier des Malliez qui compte déjà neuf immeubles, trois nouveaux bâtiments ont été mis à l'enquête. Une opposition du voisinage a nécessité une nouvelle étude engendrant de nombreuses modifications architecturales. En l'état, les aménagements extérieurs sont maintenant conformes aux standards de qualité souhaités par les autorités et l'intégration de ces nouvelles constructions est fort réussie. Il a fallu traiter tout spécialement les jonctions avec les parcelles attenantes ainsi que l'évacuation des eaux météoriques en direction du Canal de Pra-Riond, maintenant opérationnel.

Pour analyser l'évolution de la situation et pour prendre les bonnes décisions au bon moment, notamment en termes d'implantations plus ou moins judicieuses, le syndicat AF, la Commission de classification et la Commission de coordination intercommunale, assurant le suivi et la promotion des dossiers, se réunissent dorénavant une à deux fois par mois selon les cas. Les séances de chantier se déroulent à un rythme hebdomadaire. De plus, de nombreuses séances « à géométrie variable » permettent de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour éviter de ralentir, voire de bloquer le bon déroulement des travaux d'équipement et d'infrastructure qui doivent se poursuivre sans discontinuité.

L'année écoulée a beaucoup occupé nos services par les études fastidieuses, voire laborieuses quant aux préparatifs de modifications du PPA : changements ou nouvelles affectations en zones mixtes (les Saviez et la Mouniaz), d'activités (Pré des Fourches ouest) ou encore d'utilité publique en vue d'un projet de nouveau centre scolaire intercommunal à la Tronchenaz. Le SDT, exigeant toujours davantage d'études complémentaires, a souhaité obtenir un seul dossier incluant également toutes les petites opérations de mise en conformité : secteur Barque des Enfants (La Demoiselle), caserne du SDIS et quelques modifications de minime importance. Un cheminement pour la mobilité douce a été créé pour faciliter l'accès au secteur de la Mouniaz en venant par la rive gauche de l'Eau-Froide.

Le point central se situe désormais au niveau du financement et de la direction des travaux, travaux qui doivent être perçus comme des placements à moyens et longs termes avec des retours sur investissements, notamment au niveau des permis de construire et des taxes de raccordement qui sont prélevées de manière anticipée, puis par les rentrées fiscales (droits de mutation) et les impôts fonciers qui suivront inmanquablement.

A ce stade, il faut souligner que les rentrées ont été totalement surestimées par les bureaux d'étude, tant il est vrai que les investisseurs et les constructeurs n'ont pratiquement jamais utilisé tout le potentiel constructible en zones d'activités (indice de masse $3m^3/m^2$). En revanche, pour la zone mixte, l'IUS de 0,4 (indice d'utilisation du sol) a été exploité au maximum, avant tout pour les immeubles locatifs des Mailliez. Toutefois, pour pallier ce manque à gagner, la municipalité fonde de sérieux et réels espoirs sur le nouveau règlement communal concernant les taxes relatives au financement des équipements communautaires.

Il faut reconnaître que la mise en application de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) n'a pas facilité l'avancement des dossiers. Le SDT se montre prudent, voire réticent à tous changements, tant il est vrai que le diktat de Berne est totalement avéré et que les cantons ont perdu une grande part d'autonomie. Le point d'accrochage principal réside dans les mesures de compensation.

PGA : PLAN GENERAL D' AFFECTATION DE LA COMMUNE

Les études déclenchées dans le cadre du nouveau PGA communal (en remplacement du Plan d'extension 1982) ont progressé à un rythme très soutenu malgré les contraintes du canton au niveau du SDT qui veut absolument tout contrôler et cadrer par le biais du nouveau Plan Directeur Cantonal : surfaces d'assolement, zones à bâtir, mesures de compensation, disparition des zones intermédiaires, nouvelles directives et autres ordonnances découlant de la nouvelle LAT.

Le dossier PGA de la commune ainsi que le dossier PPA Le Brassey (espace intergénérationnel) ont occasionné de nombreuses séances supplémentaires suite aux conclusions du SDT. Il a fallu reprendre les dossiers pour préparer un examen préalable complémentaire intégrant toutes les remarques ainsi que les nouvelles directives découlant de la 4^{ème} adaptation du Plan Directeur Cantonal.

De façon récurrente, la commune doit encore gérer de nombreuses demandes en matière d'aménagement du territoire et de promotions immobilières, notamment des projets de transformations d'habitations paysannes et autres ruraux en bâtiments locatifs. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler qu'à partir de mai 2011, le village de Noville apparaît officiellement à l'inventaire fédéral des sites bâtis protégés (ISOS) d'importance nationale. Cette classification qui nous a été imposée par la Confédération limite considérablement les ambitions de certains promoteurs ou investisseurs qui s'imaginaient pouvoir densifier l'habitat local à souhait et surtout sans contraintes architecturales. La section des monuments historiques, une fois encore, se montre intraitable et se prononce sur tous les dossiers de transformations au cœur du village (bourg historique !) et surtout aux abords immédiats de l'église et de la cure, objets architecturaux de très haute valeur (note 1).

PROJET D'AGGLOMERATION RIVELAC

Pour rappel, les dix communes partenaires du district de la Riviera ainsi que Châtel-St-Denis, Villeneuve, Rennaz et Noville n'ont pas atteint le minimum requis pour rester en lice quant au subventionnement partiel que la Confédération aurait assumé en matière de mobilité performante et d'urbanisme d'avenir à l'intérieur de tout le périmètre concerné. Toutes les communes intégrées dans Rivelac ayant refusé de poursuivre des études longues et coûteuses sur un projet de 3^{ème} génération, il a été décidé de ne pas perdre le contact et de faire le point une fois par année, notamment pour une mise à niveau des informations entre partenaires, plus particulièrement pour toutes les questions de développement et de mobilité. La commune de Noville est concernée au premier chef puisque le pôle stratégique des Fourches est inclus dans le périmètre compact d'agglomération. Dite séance est présidée directement par la Conseillère d'Etat en charge de l'aménagement du territoire.

ETUDE URB 8

L'étude URB 8 (validée en 2014) définit, sans caractère contraignant, des lignes directrices en matière d'urbanisme, de mobilité et d'environnement sur les trois communes partenaires du SAF des Fourches ainsi que sur la zone industrielle de Villeneuve. C'était une exigence du SDT, qui voulait une coordination régionale, suite aux différentes études et autres plans à compiler, notamment en matière de circulation (transports publics, transports individuels motorisés et mobilité douce) pour justifier toutes les demandes de changements d'affectation entre Villeneuve et Rennaz. Les fiches d'action définissent des bases de réflexions et des données utiles qui peuvent également être évolutives. Le SDT incite maintenant les communes à mieux se coordonner entre elles, notamment au plan des axes de liaisons pour tous types de transports.

DEFENSE INCENDIE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (SDIS)

Rapport de gestion 2016

Effectif

L'effectif du SDIS est composé, au 31 décembre 2016, de 60 sapeurs répartis comme suit :

- 10 officiers
- 11 sous-officiers
- 34 sapeurs
- 5 recrues

Mutations

- 7 incorporations
- 8 démissions

Nominations au 26.11.2016

- Le sergent-major Didier Jordan au grade d'adjudant

Etat-major

L'Etat-major s'est réuni à 11 reprises. (y compris séances extraordinaires)

L'Etat-major est composé de :

Commandant (jusqu'au 13.12.2016 21H00)
Remplaçant commandant et responsable du DAP
Commandant a.i. (dès le 14.12.2016 21H00)
Responsable du DPS
Responsable de la formation
Responsable du matériel
Quartier-maître

Maj Bruno Aeberhard
Cap Massimo D'Aveni

Plt Christophe Saletti
Plt Claude-Alain Rechsteiner
Plt Laurent Krenger
Plt Michael Genoud

Commission consultative du feu

La commission s'est réunie à 7 reprises. (4-5 séances extraordinaires)

Cette commission a été présidée par M. Pierre-Alain Karlen, Syndic de Noville

Les membres de la commission sont :

Chessel :	Christophe Krummenacher, Municipal Pascal Courvoisier, membre
Rennaz :	Pierre Henri Légeret, Municipal Florian Dutoit, membre (6 mois) Olivier Clément, membre (6 mois)
Noville :	Pierre-Alain Karlen, Syndic Pierre-André Girardin, membre
Roche ;	Nicolas Rochat, Municipal Pierre Chammartin, membre
Villeneuve :	Annik Morier-Genoud, Municipale (6 mois) Dylan Karlen, Municipal (6 mois) Pierre Strauven, membre
SDIS :	Maj Bruno Aeberhard, Commandant (jusqu'au 13.12.2016) Cap Massimo D'Aveni (dès le 14.12.2016)

Remarque:

Le Cap Massimo D'Aveni remplaçant du commandant et le Plt Michael Genoud Quartier-maître, ont participé à ces séances de commission à titre consultatif.

Cours spéciaux

Cap Massimo D'Aveni	Journée technique des commandants + DPS (1 journée) Cours ORCA/EMCC module 2 (1 journée) Rapport administratif des commandants (1 soirée) SN07 véhicules à propulsion alternative (1 journée)
Plt Christophe Saletti	Journée technique des instructeurs (1 journée) SN07 véhicules à propulsion alternative (1 journée) Instructeur fédéral lors de différents cours cantonaux
Plt Claude-Alain Rechsteiner	Journée technique des instructeurs (1 journée) EX07 mouillant/ moussant (1 journée) SN07 véhicules à propulsion alternative (1 journée) TA21 véhicule transmission (1 journée) Instructeur fédéral lors de différents cours cantonaux
Plt Michael Genoud	Rapport administratif des commandants (1 soirée) Journéetechnique des commandants (1 journée) SN07 véhicules à propulsion alternative (1 journée)
Plt Laurent Krenger	PR14 formateur cantonal APR (4journées) Journée technique DPS (1 journée)
Plt Patrice Morisod	Journée technique DPS (1 journée) EX07 mouillant / moussant (1 journée)

Lt Yvan Burnier	EX07 mouillant / moussant (1 journée) SP08 préservation des preuves (1 journée)
Sgt Patricia Fux	TA12 chef d'intervention (3 journées) FM01 formatrice pour maison du feu (2 journées)
Sap Gaël Lob	PR15 préposé entretien appareils APR (2 journées)

Cours ECAFORM

34 sapeurs ont participé à 59 cours ECAFORM, de un à trois jours, organisés par l'ECA. Ces cours de perfectionnement et d'avancement représentent 881 heures de formation. A cela s'ajoute les exercices en interne au SDIS, soit :

- ~25H pour les recrues
- ~20H pour le DAP
- ~54H pour un membre du DPS (chauffeur et porteur APR)
- ~70H pour un cadre du DPS (chauffeur et porteur APR)

Tous ces exercices ont nécessité~500H de préparation et cours-cadre.

Interventions

Le SDIS est intervenu à 89 reprises pour :

- 12 inondations
- 22 feux
- 17 sauvetages de personne (aide aux ambulanciers pour portage et ascenseur)
- 26 alarmes automatiques (détection feu, chute arbre, matériel qui s'envole, ...)
- 8 pollutions (huile sur la chaussée)
- 4 divers (sauvetage animaux, odeur suspecte, engagement officier de service)

Matériel

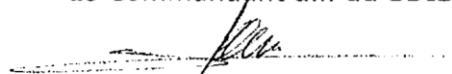
Réception d'un véhicule modulaire de l'ECA avec deux modules (un Matériel, et un tuyaux75). Ce véhicule nous a été transféré du SDIS Pays d'Enhaut.

Conclusion

La fin d'année fut assez chaotique, avec la démission du Major Aeberhard, suite à des divergences de vues profondes concernant le fonctionnement de l'EM, La CCF ayant pris ses responsabilités, et décidé de garder les membres de l'EM en place, nous sommes actuellement à la recherche d'un nouveau commandant du SDIS.

Mais l'avenir ne s'annonce nullement sombre, tout a été fait par l'EM pour que cette absence n'entrave en rien le bon fonctionnement du SDIS.

Le Commandant a.i. du SDIS



Cap D'Aveni Massimo

Commentaires

En regard de la taille de notre territoire communal et de sa configuration géographique (zones marécageuses difficiles d'accès, vastes forêts, camping doublant la population en haute saison, rives lacustres, réserves naturelles, installations portuaires, etc), il nous semble indispensable de renforcer quelque peu notre effectif, notamment l'effectif de jour, quitte à déroger aux règles édictées par l'ECA.

CONCLUSION

Pour conclure, nous nous plaignons à relever l'excellent état d'esprit qui prédomine au sein de la Commission consultative intercommunale et du Corps de sapeurs-pompier. Nous apprécions aussi l'engagement et le dévouement des cadres du SDIS qui ont su rebondir après une petite crise interne ayant provoqué le départ du commandant. Assumant la transition avec un sens aigu des responsabilités et sous la conduite experte du cdt *ad interim*, le capitaine Massimo D'Aveni, ils ont préparé consciencieusement les exercices d'instruction, tant sur l'aspect attrayant que sur le volet didactique. Que chacun soit ici remercié par les autorités confiantes et reconnaissantes.

DICASTERES DE M. REYNALD DAENZER

RIVES ET COURS D'EAU - PORTS - PLAGES

Ports du vieux Rhône Grand canal et Eau froide

Afin d'améliorer la sécurité des usagers, 3 extincteurs et 3 bouées de sauvetage ont été installés sur les estacades.

Profitant de la baisse des eaux (année bissextile), une vingtaine de corps-morts déposés illégalement au large du camping des Grangettes ont été enlevés. Ces amarrages sauvages, au-delà de leur aspect illégal, devenaient de plus en plus gênants pour les riverains et les baigneurs.

Durant l'été, notre garde-ports a dû intervenir à plusieurs reprises, certains navigateurs ayant remis en place des corps-morts.

Même si le printemps a été très pluvieux, avec comme conséquence une prolifération des moustiques, la fréquentation des places visiteurs fut globalement bonne. Nous avons enregistré 938 nuitées.

En 2016, nous avons pu attribuer à de nouveaux locataires :

- 2 places au Vieux Rhône
- 2 places au Grand- canal
- 2 places à l'Eau- froide

Décision a été prise que dans le courant 2017, nous allons changer les chaînes d'amarrage au port de l'Eau-froide, celles-ci ayant été détériorées par la rouille.

De plus comme déjà préciser lors du dernier Conseil, des bouées jaunes vont être posées devant la plage des Grangettes, afin de séparer les navigateurs des baigneurs. Au même endroit, un nouveau slip de mise à l'eau a été créé.

Plage de l'Empereur

Notre plage a toujours autant de succès. Elle demande cependant un entretien constant, notamment en ce qui concerne les bois flottants.

Trois tables ont été mises à dispositions des visiteurs.

FORMATION JEUNESSE – FORMATION PROFESSIONNELLE

L'évolution démographique du cercle scolaire du Haut-Lac, liée au développement territorial des cinq communes impliquées, laisse clairement apparaître un besoin de locaux scolaires supplémentaires. En effet, le thème de l'édification d'un collège intercommunal, permettant surtout d'accueillir les élèves du primaire est évoqué depuis plusieurs années.

A la rentrée scolaire d'août 2016, 151 élèves provenant de notre commune ont repris les cours, contre 120 l'année précédente. Dans les trois prochaines années, c'est plus de 50 enfants supplémentaires qui devront être scolarisés.

Lors de la prochaine rentrée en août, il n'y a plus aucune classe de disponible.

Conscients des besoins urgents en locaux scolaires, votre Municipalité ainsi que celles de Villeneuve, Rennaz, Roche et Chessel vont déposer devant leur conseil un préavis posant les premières pierres d'une association intercommunale en vue de la construction d'un collège. Le terrain de la Tronchenaz, à Villeneuve a été choisi pour l'accueil de ce complexe.

GESTION, TRI DES DÉCHETS ET DECHARGES

Comme vous le savez déjà, mais il n'est pas inutile de le rappeler une nouvelle fois, notre commune possède la seule déchetterie de la région pour ne pas dire du canton qui est ouverte 6 jours sur 7, sans surveillant, ce qui vous l'admettez, est vraiment des plus pratique et agréable.

Cependant, pour continuer à pouvoir bénéficier de cette prestation, il est impératif que chaque citoyen de notre localité se comporte de manière exemplaire dans le tri des déchets, faute de quoi, comme déjà dit, nous allons devoir changer de système en mettant un surveillant et en réduisant fortement les heures d'ouverture. Merci d'y penser avant qu'il ne soit trop tard....

Dans le courant de l'été 2017, il est prévu d'agrandir notre déchetterie qui devient trop exigüe. Ainsi avec les 225 m² supplémentaires, nous pourrons créer notamment une ressourcerie.

Quelques chiffres :

Ordures ménagères	215 tonnes
Objets encombrants :	91 tonnes
Déchets compostables :	98 tonnes
Verre :	61 tonnes
Papier-carton	75 tonnes
Métaux	11 tonnes

DICASTERES DE M. ROLAND MOOSER

POLICE

Une restriction de circulation a été mise en place à la rue du griffon dès le mois de mai, pour la durée des travaux de transformation du bâtiment numéro 6. La circulation déviée par la route du Chatelet et le chemin du Crébolaz a provoqué l'installation d'un gendarme couché provisoire car les véhicules roulaient trop vite dans cette zone à 30 km/h.

La gendarmerie a effectué chaque mois des contrôles de vitesse sur les axes principaux de la commune avec un certain succès. D'autre-part, le vidéo-speed a bien rempli son rôle de système de prévention pour modérer le trafic.

Quelques actes d'incivilité et de vandalisme ont eu lieu dont les dégâts aux vitraux du temple. Malgré des recherches effectuées par la gendarmerie, les déprédateurs n'ont pas été démasqués.

Plusieurs autorisations pour diverses manifestations ont été délivrées à l'exception d'une pour une marche dite pacifique à travers les Grangettes qui s'est avérée une marche de protestation de groupuscules politiques contre la recherche de gaz de schiste. L'affaire a fait l'objet d'un recours, toujours pendant devant le Tribunal.

La rencontre annuelle avec la gendarmerie nous a permis de constater que les incivilités, cambriolages et autres délits sont plutôt stables dans la Commune de Noville.

CONSTRUCTIONS

Avec 25 demandes de mise à l'enquête, le rythme des constructions, rénovations, agrandissements de bâtiments, villas, locaux commerciaux, garages, vérandas, piscines et autres transformations etc... n'a pas faibli en 2016. Les exigences cantonales deviennent de plus en plus strictes dans certains domaines, notamment de l'établissement cantonal d'assurances. Il a ainsi fallu nommer un chargé communal pour la défense incendie en la personne de M. Pierre-André Girardin. Ainsi, il doit intervenir dans tous dossiers ayant un lien avec la police des constructions pour établir un rapport de visite et de contrôle des prescriptions incendies selon ECA.

La commission de police des constructions a eu fort à faire pendant le 1^{er} semestre suite à l'achèvement de plusieurs chantiers.

Nous remercions les membres de cette Commission pour leur contribution et engagement pour la Commune.

Grâce au travail et à l'efficace collaboration de Laurence Vuillemin ainsi qu'à la très bonne remise de la charge du dicastère par Marcel Turrian, j'ai pu reprendre les divers dossiers en cours dans d'excellentes conditions. Je tiens à exprimer à toutes ces personnes mes sincères remerciements pour leur appui.

Pour mémoire, toutes modifications extérieures de bâtiments, ajouts, suppressions, doivent faire l'objet d'une demande à la Municipalité. La pose d'échafaudages, une fouille, font également l'objet d'un permis accordé par la Municipalité. Il y a des demandes de minimales importances pour lesquelles la Municipalité est compétente, mais la plupart des dossiers est examinée par les Services cantonaux.

BATIMENTS COMMUNAUX

Les travaux de transformation du stand de tir en une magnifique salle de réunion et divertissement ont été menés à terme par mon prédécesseur. Un problème inattendu d'acoustique est apparu et une solution est à l'étude pour le résoudre.

Une quinzaine de réservations ont été effectuées cette année et les locations pour 2017 sont déjà planifiées en nombre.

Le Battoir est bien loué et cette utilisation soutenue de la salle et des installations de la cuisine nécessitera bientôt un renouvellement des diverses machines et un rafraîchissement des murs.

Des travaux menés en collaboration avec Claude-Alain Stettler de Crebelley nous ont permis d'amener l'eau et l'électricité au bâtiment (ancien dépôt militaire) des Râpes des Tannes à de très bonnes conditions.

ROUTES, CHEMINS ET CHARRIÈRES SIGNALISATION

Les modérateurs de trafic installés provisoirement dans la traversée du Bourg de Noville seront bientôt remplacés par une solution plus adéquate en 2017 si possible.

Nos routes agricoles sont dans un mauvais état (faïençage, nid de poules etc ...).

Cette dégradation est due au trafic de tracteurs et machines agricoles qui sont de plus en plus lourds et de plus en plus larges.

La commission des finances et gestion a pu constater cette situation lors d'une visite de la commune avec la municipalité.

Une étude est en cours pour la réfection de ces routes et pour pouvoir bénéficier des subsides cantonaux et fédéraux par les améliorations foncières.

TEMPLE

Le temple, en particulier, les vitraux ont été la cible de vandales qui en ont brisé plusieurs. Plainte a été déposée auprès de la gendarmerie ; malheureusement, les responsables n'ont pas encore été identifiés. Les vitraux ont pu être réparés pour les fêtes de Noël. Un système de protection par un double vitrage de sécurité nous a été proposé et sera installé.

ECLAIRAGE PUBLIC

Deux nouveaux candélabres ont été installés le long du chemin des Vignes à Crebelley ce qui permet un éclairage de la route jusqu'à la dernière maison (sortie ouest).

DICASTERES DE M. PIERRE-ALAIN FAVROD

TERRAINS COMMUNAUX

Comme chaque année le plus gros travail consiste à l'entretien des nombreux fossés de notre territoire, curage et fauchage de l'herbe aux abords, pour ainsi faciliter l'écoulement des eaux.

TERRAINS

Les Fourches :

Nous avons supprimé les dernières prises d'eau potable sur la conduite du SIGE, soit une vers l'ancien garage AMAG, une autre vers Madame Décrevel et deux prises vers le Garden Centre Brönnimann.

Cette année a été marquée par le démarrage des travaux du nouveau pont sur l'Eau Froide, un chantier important pour une liaison supplémentaire entre Noville et Villeneuve.

Service des eaux :

Une information sur l'eau potable :

Pour qu'une eau soit potable elle doit satisfaire aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène et de microbiologie relatives aux denrées alimentaires.

Soit :

- Germes aérobies : moins de 300 par ml
- Escherichia coli : absence dans 100ml
- Entérocoques : absence dans 100ml

Cette année l'accent a été mis sur les différentes recherches de fuites de notre réseau d'eau potable.

Tout d'abord nous avons passé un contrat avec la maison Hinni. Elle s'occupe du contrôle de fonctionnalité avec mesure du débit, la numérotation et la prise de position GPS des bornes hydrantes, ainsi que la révision et le contrôle des vannes.

En faisant l'inventaire de nos bornes hydrantes nous nous sommes vite aperçu que nous avons un parc vieillissant, avec de nombreux problèmes. Les bornes hydrantes qui avaient des fuites ont tout de suite été réparées. Un suivi annuel avec des priorités a été mis en place et à terme, nous serons en ordre avec les quelques 56 bornes hydrantes que compte la Commune. Ce contrat annuel a un coût de Fr. 7'343.-.

Suite au constat précédent, un contrat a été conclu avec l'entreprise Corelltech, spécialiste dans les recherches de fuites du réseau d'eau, avec le système Permalog.

Ce contrat comprend la pose d'une cinquantaine de Permalog, une analyse des résultats, la recherche de fuite avec un corrélateur acoustique, et un rapport final de fuites avec le débit estimatif. Ce contrat annuel a un coût de Fr.6'150.-

Epuration :

Nous avons fait curer certaines canalisations d'eaux usées par l'entreprise Kunzli, de Villeneuve. Dans certains secteurs du village les conduites n'ont que peu de pente et il y a des dépôts qui peuvent se former, d'où la nécessité d'un curage.

Un rappel s'impose :

- Ne pas déverser dans les toilettes le sable à chat. Il faut absolument le mettre dans les sacs poubelles.
- Ne pas déverser dans les toilettes la graisse de noix de coco, qui en se refroidissant durcit et bouche les conduites.

Un grand merci de respecter ces règles élémentaires.

VIGNES

Il aura fallu être attentif tout au long de l'année pour maîtriser les attaques de champignons ! On a dû faire face à une présence marquée de mildiou.

Des nuits fraîches et des journées ensoleillées c'est le temps idéal pour que le raisin mûrisse et c'est un peu la météo que nous avons eue au mois d'octobre.

C'est le 21 octobre par beau temps que nous avons récoltés 1'589 kg de raisin à 71°Oe (degré Oechslé) pour un total de 1192 litres de vin, soit une différence de 600kg de raisin en plus par rapport à l'année dernière.

Je profite par ces quelques lignes de remercier notre vigneron Mr. Daniel Allamand pour l'excellente collaboration et le travail fourni tout au long de l'année, ainsi que toute l'équipe de vendangeuses et vendangeurs pour le travail et la bonne humeur qui a régné cette journée.

Les deux journées de vente de vin au Battoir ont toujours le même succès.

La 2^{ème} journée a été couplée avec la vente des sapins de Noël, ainsi qu'une petite soupe maison offerte qui agrémentait cette vente. Un excellent moment de convivialité très apprécié des Novillois.

FORÊTS

Faits marquants 2016 :

Au bord du Rhône, une cinquantaine de peupliers secs ont été abattus pour des raisons de sécurité au lieu-dit, « les Recrues ». C'est probablement une longue période de sécheresse ainsi que l'âge de ces peupliers qui sont à l'origine de leur dessèchement.

Exploitations :

Une exploitation de bois résineux et feuillu a été réalisée à la Tourbière près de Crebelley.

Deux exploitations de bois feuillu se sont déroulées aux Grands Larges et à la Grange du Bras, il s'agit pour l'essentiel de peupliers.

La coupe aux Grands Larges a nécessité l'utilisation d'un treuil sur chenilles (Rauptrac) d'une entreprise extérieure au groupement forestier des Agittes. Cette intervention proche d'un bas-marais, les coûts du débardage ont été pris en charge par l'Etat (Direction générale de l'environnement).

Volume de bois façonné :

Bois de service feuillu :	223m ³
Bois de feu feuillu :	88m ³
Bois d'énergie feuillu :	129m ³
Bois d'énergie résineux :	19m ³
Bois de service résineux :	8m ³
Total des exploitations :	467m³

Soins culturaux :

Diverses parcelles en plaine pour une surface de : 27'313m².

DICASTERES DE MME CORINNE BALLIF GROGNUZ

OFFICE DE LA POPULATION

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2016 : 1'058 HABITANTS

A relever que Noville est, à son insu, en presque parfaite adéquation avec l'égalité. La commune compte en effet 525 personnes de sexe féminin et 532 de sexe

masculin, presque autant de célibataires (458) que de mariés (487). Quant aux électeurs, il y a parité avec 304 personnes de chaque sexe !

Au niveau des étrangers, 200 personnes ont un permis C, 63 un permis B et 45 un permis frontalier. Ces derniers sont attribués à des personnes travaillant à Noville et résidant à l'étranger.

La tranche d'âge la plus représentée se situe entre 48 et 52 ans (80 personnes).

NATURALISATIONS

En 2016, nous avons reçu cinq demandes de naturalisations s'étendant à 14 personnes.

En outre, cinq demandes ont abouti, concernant 9 personnes.

SÉCURITÉ SOCIALE - HOPITAUX

L'année 2016 étant une année de début de législature au 1er juillet, des changements de personnes au sein de divers conseils et comités ont été effectués. C'est ainsi que la municipale des affaires sociales de Noville a été nommée présidente du Conseil de Fondation des maisons de retraites du district d'Aigle, en remplacement de M. Samuel Branche qui a cessé ses activités politiques à Rennaz. La présidence de ce conseil inclut la participation aux réunions mensuelles du comité de direction des EMS du district.

Au mois de novembre s'est tenue l'Assemblée d'automne de l'ARASAPE qui a, à cette occasion, présenté le budget 2017. Plusieurs communes, dont Noville, ont refusé ce budget tel que présenté au vu de la répartition des coûts des buts optionnels - notamment ceux du réseau d'accueil de jour des enfants. Il faut savoir que l'effort financier demandé à la commune de Noville dans ce domaine a subi une croissance d'environ 380% si l'on compare les comptes de 2009 à ceux de 2015. La Municipalité, à l'instar d'autres communes du district, a adressé un courrier à l'Association pour faire part de ses récriminations et demander que la clé de répartition soit revue. Rappelons que les communes participent aux coûts de l'accueil de jour des enfants au prorata de la consommation des structures telles que crèches, garderies ou encore mamans de jour. À titre d'information, ce sont 66 enfants de Noville qui ont bénéficié d'une solution de garde en 2016 selon les listings d'Amalthée. Le budget contesté a néanmoins été accepté par la majorité des communes; toutefois, le comité a dit avoir compris le message et promis de prendre des mesures, à commencer par fixer une réunion avec les autorités des communes concernées.

Signalons enfin que les soins à domicile de l'Est vaudois ont fêté cette année leurs 25 ans d'activité.

PROTECTION CIVILE

L'ORPCi, district d'Aigle, en quelques mots :

Le commandement : - Olivier Pittet, Commandant
- Eric Haug, responsable administratif et adjoint du Commandant
- Ugo Fastiggi, remplaçant du Commandant, chef d'engagement

Les communes : - Aigle - Bex - Chessel - Corbeyrier - Gryon - Lavey-Morcles
- Leysin - Noville - Ollon - Ormont-Dessous - Ormont-Dessus
- Rennaz - Roche - Villeneuve - Yverne

Les bâtiments : - l'Office régional à l'Avenue des Glariers à Aigle
- Le Poste d'Attente de la Planchette à Aigle
- Le PC régional du Levant, à Aigle

Les formations : - Formation d'intervention régionale - 1er échelon (85 personnes)
- Formation d'appui régionale - 2e échelon (402 personnes)

Les dangers plus spécifiques à notre région : - glissements importants de terrain - inondations (barrages, Rhône, Grande-Eau, etc.) - avalanches - industries chimiques et pharmaceutiques - industries pétrolières et gaz naturel

- Le territoire du district est fractionné en 3 zones.

- En situation d'urgence, la protection civile doit être alarmée dans tous les cas **par le biais du 118.**

AFFAIRES CULTURELLES - TOURISME

Selon le tournus des bourgades du Haut-Lac, la fête au village s'est tenue à Noville en 2016. Son organisation a été fort bien assumée par un comité jeune, enthousiaste et efficace. Sise dans le pré derrière le Battoir, la manifestation a eu un joli succès. Les stands de nourriture et boissons cosmopolites ont été appréciés, ainsi que les activités ludiques mises sur pied pour les enfants.

Côté tourisme, on a décompté environ 14'000 nuitées au camping des Grangettes.

Notre service de voirie a par ailleurs procédé aux entretiens courants des chemins pédestres et des pistes équestres de notre commune.

PARCS – CIMETIERE – PLACE DE SPORTS

À la place de jeux de Crebelley, le toboggan a de nouveau été rafraîchi à la peinture. Au parc de Noville, le portique des balançoires a été changé pour être mis aux normes.

Au cimetière enfin, la morgue a été repeinte.

Au total, ce sont quelque 775 heures qui ont été consacrées cette année aux différentes restaurations et travaux d'entretien par nos employés communaux pour ce dicastère.

REMERCIEMENTS

En conclusion, nous sommes heureux une fois encore d'exprimer notre reconnaissance à tous nos collaborateurs accomplissant leur travail avec conscience et efficacité et qui, malgré l'augmentation des tâches, assument leurs responsabilités avec compétence et dévouement.

Nous nous félicitons particulièrement de l'excellente collaboration et de l'aide que vous apportez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la gestion des affaires communales. Nous vous exprimons notre sincère gratitude.

CONCLUSION

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité demande à votre autorité de bien vouloir lui donner décharge pour sa gestion relative à l'année 2016 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre écoulé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

le syndic :

la secrétaire :

Pierre-Alain Karlen

Laurence Vuillemin

24.05.17/MUN/lv